voirs envers ses semblables; envers Dieu. (Rires et applaudissements à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Vous voyez bien qu'on ne craint pas de prononcer le nom de Dieu dans les écoles.

M. JULES SIMON — Je sais bien que vous ne défendez pas à vos instituteurs d'enseigner à l'enfant ses devoirs envers Dieu, laissez-nous donc le mettre dans la loi. (Bruits divers.)

Ce que nous demandons pour les écoles, c'est ce que nous faisons tous dans nos familles.

Le même compte-rendu dit à la fin : L'enseignement civique, moral et religieux ne fera pas objet d'un cours spécial

Il résume ainsi notre pensée : Pour moi qui suis un philosophe, j'ai craint que les mots « morale religieuse » puissent s'appliquer à une religion confessionnelle, voilà pourquoi je vous ai proposé d'émettre le nom de Dieu dans la loi pensant que cela ne vous ferait pas peur (Très bien ! à droite et au centre.)

Vous paraissez craindre que l'on n'enseigne q'ue les devoirs envers Dieu. Cette crainte n'est pas sérieuse, ce que nous craignons nous, c'est que ces devoirs envers Dieu soient oubliés ou proscrits par des inférieurs, ou par des supérieurs dans l'université, et nous voulons une garantie que le nom de Dieu soit prononcé dans l'école.

J'entends bien que vous avez un élan de fierté; vous dites, je ne veux pas même être suspect, mais Monsieur le ministre votre discours pourrait, contre votre intention, être suspect; et d'ailleurs, si moi j'ai confiance dans l'université, je ne veux pas qu'on puisse s'en méfier; voici pourquoi je demande, comme professeur, comme républicain, qu'on mette hautement dans la loi le nom de Dieu et qu'ainsi l'on réconforte les pères de famille. Vifs applaudissements à droite et au centre).

En votant mon amendement je voterai un acte de profond respect et d'adoration pour le Dieu que j'ai proclamé durant cinquante années d'enseignement, et je suis heureux de le faire ; libre à ceux qui ne voudront pas m'imiter. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Il est procédé sur l'amendement de M Jules Simon à un scrutin dont voici le résultat après pointage.

Votan's		265
Majorité absole		133
Pour	139	
Contre	126	

Le Sénat a adopté l'amendement. (Mouvement.)

L'article 1er avec adjonction de l'amendement de M. Jules Simon est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le nouveau texte proposé par la commission pour l'article 2 :

Art. 2. — Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre, du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse.

Sur la demande des parents, le conseil départemental pourra autoriser les ministres des différents cultes ou leurs délégués à donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires le dimanche, les autres jours de vacances et une fois par semaine à l'issue de la classe du soir.

Cette autorisation ne sera donnée par le conseil départemental que dans le cas où les enfants ce pourraient pas sans inconvénient être réunis dans les édifices religieux, elle pourra toujours être retirée par le conseil départemental.

M. BATBIE. — Messieurs, je viens parler pour le maintien de l'ancienne rédaction qui comprend, vous le savez, l'amendement de l'honorable T. Lucien Brun, lequel a été adopté par voue en première délibération.

Cet amendement était une conciliation heureuse, sincère, entre les diverses prétentions qui s'étaient manifestées.

La part de chacun était faite, la part du père de famille, la part de l'instituteur, la part de l'autorité universitaire.

C'était une disposition vérttablement libérale, et cependant la commission le repousse. Il serait bien extraordinaire que l'enseignement religieux fût limité, comme le veut la commission, ainsi qu'un enseignement dangereux.

N'est-il pas étrange que cet enseignement soit placé dans de semblables conditions restrictives ? On fait à la musique, au dessin, au chant de meilleures conditions. Comment n'accorder qu'un jour à l'enseignement de la religion ? Mais c'est inique !

Dans le cas où vous n'accepteriez pas l'amendement de M. Lucien Brun je vous supplierais, messieurs, d'en voter un autre également distinct de ce dernier et de la commission, et qui autorise le ministre à venir plus d'une fois par semaine dans l'école pour y donner aux enfants des leçons de cathécisme.

J'espère que la commission ne s'opposera pas à la prise en considération de mon amendement : l'alliance ou la réunion de l'Eglise et de l'école ne peut que conquérir au développement moral du pays. En matière d'enseignement, il n'y a qu'un ennemi : l'ignorance.

M. RIBIÈRE, rapporteur. — Messieurs, la commission non seulement repousse de nouveau l'amendement de M. Lucien Brun, mais elle rejette aussi l'amendement de M. Batbie.

M. DE RAVINAN. — Vous n'avez qas ccen sulté la commission.

M. RIBIÈRE. — Je parle en mon nom personnel, je repousse ces deux amendements.

Il n'est pas bon que les instituteurs soient trop souvent mis en rapport avec les ministres des cultes, il faut autant que possible séparer l'enseignement religieux de l'enseignement pédagogique.

Je termine, Messieurs, en vous demandant de ne pas prendre en considération l'amendement de M. Bathie.

Après deux preuves eouteuses on passe au scrutin. En voici le résultat :

Votants		282
Majorité absolue		143
Pour	130	
Contre	152	

Le Sénat n'a pas adopté l'amendement pe M. Bathie.

LUCIEN BRUN. — Messieurs, lors de la première délibération j'avais proposé un amendement bien modeste.

Vous l'avez adopté.

Si celui de l'honorable M. Batbie avait été voté tout à l'heure, je m'y scrais rallié.

Il ne l'a pas été, je suis dond obligé de présenter à nouveau le mien en le modifiant quelque peu.

Je consens, messieurs, à stipuler dans mon amendement que le ministre du culte ne pourra entrer dans l'école qu'à l'issue de la classe du soir.

S'il s'agissait de permettre l'entrée de l'école à un maître de gymnastique vous ne feriez pas de difficulté. Pourquoi n'accordez-vous pas aux professeurs de religion ce que vous accorderiez aux professeurs d'arts d'agrément.

M. RIBIÈRE, rapporteur. — Messieurs, l'assimilation que vient de faire M. Lucien Brun n'est pas soutenable. Ce que nous voulons, c'est que le ministre du culte ne domine pas l'instituteurs, (Aux voix ! au voix !)

M. JOUIN. — Je veux tout simplement citer au Sénat un article de la loi anglaise de 1870, lequel a institué la neutralité de l'école : « l'enseignement sera donné à la fin ou au commencement de la classe. »

Je demande messieurs, qu'il en soit ainsi en France.

M. de Ravignan monte à la tribune.

Plusieurs voix. — La clôture ! la clôture !

La clôture n'est pas prononcée.

M. DE RAVIGNAN lit un passage d'un rapport de M. Buisson, directeur de l'enseignemt primaire sur la législation scolaire suisse.

Ce passage prouve que les ministres des cultes peuvent entrer dans les écoles pour y donner l'enseignement religieux.

L'article 2 (nouvelle rédaction de la commission) est mis aux voix.

M. VICTOR LEFRANC demande la division du vote par paragraphe. Il y a une demande du scrutin.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés par 161 voix contre 127

La troisième paragraphe est adopté, par 154 voix contre 111.

Le quatrième et dernier est adopté par 155 contre 119.

Le Sénat n'étant pas en nombre, le vote sur l'ensemble de l'article, est renvoyé à demain.

La séance est levée à 6 heures 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 4 juillet

Présidence de M. GAMBETTA

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses de l'exercice 1882.

TRAVAUX PUBLICS

M. BAIHAUT expose au nom de la commission des chemins de fer que la législature actuelle a décidé l'achèvement des voies ferrées sans négliger les canaux et les ports.

M. JANVIER DE LA MOTTE dit : Nous allons entrer dans le 35me milliard de la dette publique. Cette situation doit appeler l'attention de la Chambre. (Applaudissements à droite.)

MM. ROUVIER ET SADI-CARNOT répliquent.

M. LAROCHE-JOUBERT est partisan de l'exploitation par l'Etat.

M. NADAUD dit qu'il faut raser les Tuileries.

M. SADI-CARNOT répond évasivement.

M. CAZE demande si le gouvernement a exprimé à celui des Etats-Unis, sa réprobation de l'assassinat du président M. Garfield, et l'espérance qu'il éprouve d'apprendre bientôt la nouvelle de son rétablissement. (Très bien).

M. HORACE DE CHOISEUL répond que le gouvernement a déjà exprimé au gouvernement des Etats-Unis les sentiments de la France entière au sujet de ce douloureux événement.

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics et adopte les 19 paragraphes de l'article 1er.

Un amendement présenté par M. Batbie n'est pas pris en considération.

L'article 2, mis aux voix, est adopté par 168 voix contre 127.

Tous les chapitres de projet sont adoptés.

M. HAENTJENS est rappelé à l'ordre.

M. le PRÉSIDENT. Vu l'urgence et le nombre des projets à examiner, propose de fixer à mercredi la prochaine séance. (Adopté).

La séance est levee à 6 h. 3/4.

Comice agricole de Lille.

Séance du 29 juin.

PRÉSIDENCE DE M. BAUCAME-LEROUX.

Etat des récoltes. — M. le président consulte le Comice sur l'état des récoltes, pour le rapport ordinaire qui lui est demandé : on constate que les blés sont beaux, sans être très fournis : la floraison se fait très bien ; la récolte s'annonce comme devant fournir une bonne moyenne.

Les seigles sont beaux.

Les avoines sont basses, mais l'épiage se présente dans de bonnes conditions.

Les lins sont généralement beaux, la vente en est difficile, il y a peu d'empressement de la part des marchands.

Les betteraves sont retardées, mais présentent une belle apparence,

Les pommes de terres très belles.

Les haricots qu'on avait crus compromis par les gelées de juin ont repris vigueur et seront meilleurs qu'on ne s'y attendait.

Les trèfles sont mauvais, clairs et courts, mais les foins de prairies ont bien réussi.

Indemnités pour les epizooties. — Le président annonce qu'il a reçu avis que la loi sur les indemnités pour pertes épizootiques, votée par la Chambre des représentants, rencontrait au Sénat une certaine opposition, et que des amendements qui en détruisaient les avantages devaient être déposés. Il a aussitôt écrit à M. Paris, membre de la Commission sénatoriale pour insister, au nom des intérêts agricoles sur le maintien des dispositions adoptées par la Chambre et pour faire valoir tous les argements en faveur d'une juste indemnité dans les cas d'abattage préventif.

M. le président ajoute qu'il a tout espoir que la commission du Sénat proposera l'adoption pur et simple de la loi.

Concours régional de Versailles. — M. le président annonce que M. Hellin, désigné comme délégué du comice de Lille au concours de Versailles n'ayant pu s'y rendre pour cause de santé, il y est allé lui-même représenter le comice dans la réunion du 24 juin.

Cette réunion, présidée par M. Lambezat, était peu nombreuse par suite d'un malentendu dans les convocations; on y a traité diverses questions relatives à la tenue des concours régionaux. Il a été proposé de les avancer vers le 15 mai, de demander le voyage gratuit pour les serviteurs agricoles accompagnant les animaux, et d'obtenir un concours spécial d'horticulture.

Après l'adoption de ces vœux, le président du comice de Lille a demandé la parole pour exposer la situation et les souffrances de l'agriculture, mais le président lui a fait observer qu'il ne pouvait la lui accorder pour un objet qui ne figurait pas au programme de la réunion. M. Baucarne a dû se borner, en conséquence, à faire observer que, dans les anciens pays des concours régionaux, le comice de Lille était toujours représenté, mais que maintenant notre société est mise à l'écart, il a demandé qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir. Le président du comice de Dunkerque et plusieurs autres ont fait les mêmes observations.

M. le président rend compte ensuite des expositions du concours, qui étaient parfaitement installées, mais ne différaient pas sensiblement des autres concours de la région. Les chevaux étaient peu nombreux, à cause du typhus. L'espèce bovine offrait de très beaux types, notre collègue, M. E. Tierce, de Roubaix, avait envoyé des sujets très remarquables, il a obtenu deux premiers prix et un troisième. M. le président lui adresse, au nom du Comice, toutes ses félicitations.

Les instruments étaient nombreux, ainsi que les produits.

M. le président ajoute qu'il a assisté, à Paris, à une réunion des agriculteurs de France, dans laquelle les vœux suivants ont été émis : Réduction des droits sur les alcools de vinage; représentation plus complète de l'agriculture par l'institution d'une chambre départementale élue par les membres des sociétés agricoles ou Comices, laquelle nommerait dans chaque département un membre pour la composition d'un conseil général de l'agriculture.

Expropriations temporaires. M. Van Remortère présente le rapport de la commission chargée d'étudier juridiquement les droits et les responsabilités relatives aux expropriations temporaires. Le rapporteur expose la jurisprudence française à cet égard, et énumère les arrêts qui l'ont consacrée, et conclut à la responsabilité de l'Etat en ce qui concerne les actes des entrepreneurs, même lorsque ceux-ci causent des dommages provenant du fait d'un entrepreneur ayant outrepassé ses droits.

Tourteaux de maïs. M. Ladureau donne des renseignements sur la composition et l'utilité des tourteaux provenant des résidus de la distillation du maïs; les essais agricoles qui ont été faits ont prouvé que ce produit est susceptible d'être employé avec autant d'avantages que les tourteaux d'arachides dont ils ont la richesse chimique. L'azote n'y est guère payé que deux francs. M. Ladureau engage les agriculteurs a expérimenter ce nouveau produit comme engrais et comme aliment. Il est fabriqué aujourd'hui par plusieurs grandes distilleries de la région, telles que celles de Wardrecques, de Steene, d'Hauhourdin, etc.

Tourteaux salés. M. Lefebvre, de Linselles, revient sur l'article publié par M. Dervaux, dans le *Propagateur* au sujet d'une pratique à laquelle se livrent de grands fabricants de tourteaux, qui consiste à incorporer, avant la dernière pression, un pour cent de sel marin dans certains tourteaux. Ce mélange ayant été dénoncé comme une fraude, M. Lefebvre proteste contre cette imputation et démontre que ce procédé rend au contraire de véritables services au commerce et à l'agriculture, en permettant de conserver plus longtemps des tourteaux qui seraient exposés à s'échauffer et à moisir.

M Ladureau appuie ces observations et décrit la manière dont se fait le mélange. Cette opération est surveillée attentivement et la proportion de sel ne dépasse pas un pour cent; d'ailleurs, les propriétés hygrométriques du sel s'opposeraient à ce qu'on augmentât cette dose. De plus, les fabricants de ces tourteaux ont toujours soin de prévenir leurs clients du mélange qu'ils y ont introduit et ceux-ci les achètent en connaissance de cause.

Après diverses considérations de MM. Peucelle et Butin et de plusieurs autres membres sur ces tourteaux, la séance est levée à 1 heure et demie.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la fin du discours prononcé, samedi dernier, par M. Des Rotours, député du Nord.

Entrée solennelle de Mgr Duquesnay

MARDI 5 JUILLET

Ordre de la cérémonie

Cambrai, 5 juillet, 3 heures.

A 11 *heures précises*, le groupe de jeunes gens à cheval stationnait à la gare du chemin de fer avec les équipages qui transportaient Sa Grandeur.

Aussitôt après l'arrivée du train de Busigny, Monseigneur a pris place dans sa voiture et, accompagné par les jeunes gens, s'est dirigé vers la ville.

A 500 mètres des portes, un demi escadron de cavalerie, après avoir rendu les honneurs militaires, s'est mis à la tête du cortége et l'a précédé jusqu'à la Porte Robert.

A la porte-Robert, Monseigneur est descendu de voiture et après avoir baisé la croix, est entré sous la tente qui lui avait été préparée. S'étant revêtu des Habits Pontificaux, il s'est placé sous le Dais et a été harangué par Monseigneur de Lydda.

Le cortége, formé pour la circonstance, s'est rendu à l'Eglise Métropolitaine, en passant par les rues de la Porte-Robert, de la Herse, des Trois-Pigeons, la Place d'Armes, les rues Saint-Martin, de Noyon et la Place Saint-Sépulcre, dans l'ordre suivant :

1 Escorte de dragons à cheval.
2 Cavalcade des Jeunes Gens.
3 Suisse de la Cathédrale.
4 Croix et Acolytes.
5 Vieillards des Hospices.
6 Fondation Van der Burch.
7 Députations des Ecoles de Filles.
8 Députations des Ecoles de Garçons : élèves de St-Jean ; élèves de Ste-Croix ; élèves de Jacqmart.
9 Communautés religieuses de Femmes.
10 Œuvres catholiques de Dames.
11 Elèves de Notre-Dame-de-Grâce.
12 Elèves du Petit-Séminaire.
13 Œuvres catholiques d'hommes.
14 Professeurs des Facultés catholiques de Lille.
15 Elèves du Grand-Séminaire.
16 Clergé du Diocèse par rangs de huit.
17 Fanfare des Amis Réunis.
18 Musique Notre-Dame de Grâce.
19 Chœur.
20 Chapitre Métropolitain.
21 Le dais sous lequel marchait Monseigneur l'Archevêque, accompagné de ses Vicaires-Généraux.

Ces différents groupes s'étaient réunis.

Le Chœur, les Musiques et le clergé depuis la Porte Robert jusqu'à l'entré de la rue de la Porte Robert.

Le Grand Séminaire, les professeurs des Facultés Catholiques, les Œuvres Cathaliques d'Hommes depuis l'entrée de la rue de la Porte Robert, jusqu'à la Place-au-Bois.

Le Petit Séminaire, l'Institution de Notre-Dame-de-Grâce depuis l'entrée de la Place-au-Bois, jusqu'au Café de la Bretagne.

Les œuvres catholiques de dames et les communautés de femmes depuis le café de la Bretagne jusqu'à l'entrée de la rue de Trois-Pigeons.

Les élèves de Ste-Croix et de St-Jean, les élèves de M Jacqmart dans la rue de Trois-Pigeons.

Les députations des écoles de filles à l'entrée de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les vieillards des hospices à l'entrée de la place d'Armes.

Les troupes stationnaient en ordre de bataille le long du parcours et rendaient les honneurs militaires. La musique du 1er de ligne était groupée à l'un des angles de la place d'Armes et jouait au moment du passage de Monseigneur.

Toutes les maisons de la ville étaient pavoisées. Sur le parcours suivi par le cortège, on avait élevé 6 arcs de triomphe en velours garni d'or.

Arrivée à l'Eglise

Les groupes se sont placés :

Les vieillards des Hospices dans la Chapelle du Sacré-Cœur.

La Fondation Van der Burch et les Députations des Ecoles de Filles dans la Chapelle de Saint-Guislain.

Les Députations des Ecoles des Garçons derrière le Chœur.

Les Communautés religieuses de Femmes dans la Chapelle de Saint-Anne.

Les Œuvres Catholiques de Dames dans la grande nef en deçà de la chaire et dans la nef latérale du côté de Saint-Joseph.

Les Elèves de l'Institution Notre-Dame-de-Grâce formaient une double haie dans la grande nef.

Les Elèves du Petit Séminaire dans le pourtour du Chœur, côté de la Sacristie.

Les Œuvres Catholiques d'Hommes dans la grande nef en deçà de la Chaire et dans la nef latérale du côté de Notre-Dame-de-Grâce.

Les professeurs des Facultés Catholiques de Lille dans la grande nef au-delà de la Chaire.

Les Elèves du Grand Séminaire à la suite du Petit Séminaire dans le pourtour du Chœur, côté de la Sacristie.

Le Clergé : les Chanoines honoraires, dans les Stalles vides du Chœur, les Doyens, et vice Doyens dans le Chœur, les autres Prêtres dans la partie libre de la grande nef et dans la Chapelle de Notre-Dame-de-Grâce.

Le Chœur avec la musique de l'institution de Notre-Dame-de-Grâce dans la Chapelle de Saint Joseph.

La Fanfare des Amis Réunis à la Tribune.

Cérémonies

Le long du parcourt, le Chœur a chanté *Bénédictus*.

Dans l'Eglise, Monseigneur a adoré d'abord le T.-S. Sacrement, puis s'est rendu au pied du Maître-Autel. Pendant ce temps le Chœur chantait le *Te Deum*.

Après les prières chantées par le premier dignitaire, Monseigneur s'est rendu en chaire pour le Discours de prise de possession, puis au trône pour y recevoir l'obédience du clergé.

Dans son discours, l'éminent prélat prend un texte de Saint-Paul disant qu'il vient de recevoir de tous, foi et consolation, ces deux sentiments partagent son cœur épiscopal.

Monseigneur dit encore : nous servons l'Etat en prêchant le respect aux lois, il évoque le souvenir de Limoges et fait l'éloge de Mgr l'évêque d'Arras. Il termine en faisant remarquer que le département du Nord est riche, mais chrétien.

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Salve Regina* avec l'oraison et du verset *Oremus pro Antistite nostro Alfredo*, et par la Bénédiction Pontificale qui a été donnée une seconde fois sur le Perron de l'Eglise.

La cathédrale était décorée d'oriflammes oranges et violets.

A 2 heures a eu lieu la réception officielle à la sous-préfecture.

Mgr Duquesnay est de taille moyenne, legèrement vouté, sa figure est celle d'un ascète. Sa voix est forte et sympathique.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Cambrai dira la messe à l'autel de Notre Dame de Grâce, mercredi à huit heures du matin, pour placer son épiscopat sous la protection de la Patronne du diocèse.

Après cette messe, sera célébré un service pour le repos de l'âme de Mgr Régnier, Mgr Duquesnay officiera.

BULLETIN DU TRAVAIL

Le 2 de ce mois, les ouvriers tisseurs de l'usine de M. Stavaux et Ce à Sains se sont mis en grève par suite de la présentation d'un nouveau tarif réduisant les salaires de 3 0/0. On espère qu'un arrangement interviendra.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LE PÉTITIONNEMENT

en faveur des processions

Nos abonnés et lecteurs roubaisiens trouveront encarté dans le présent numéro, un exemplaire de la pétition en faveur des processions.

Nous les prions instamment de signer cet exemplaire, de le faire signer dans leurs maisons, bureaux, usines, etc. et de nous le renvoyer sous huit jours.

Une note, publiée samedi, disait que les femmes devaient signer sur des exemplaires distincts de ceux soumis à l'adhésion des hommes ; on a reconnu qu'il était plus pratique de recueillir toutes les signatures indistinctement avec le même texte.

Nous rappelons que *tous les habitants de Roubaix*, âgés de 21 ans accomplis, hommes et femmes, français et étrangers, ONT LE DROIT DE SIGNER.

Les personnes ne sachant pas écrire peuvent apposer une croix, à côté de laquelle on est instamment prié d'ajouter le domicile exact du signataire.

Des exemplaires de la pétition sont déposés :

Au bureau du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17 ;

Et chez :

MM. Toulemonde-Destombes, rue du Pays, 3 ;

Alexandre Vernier, rue du Grand Chemin, 31 ;

Beghin-Bonnave, rue du Tilleul, 32 ;

Dubar-Ferrier, rue des Lignes, 26 et boulevard d'Armentières ;

M. Prouvost-Screpel, rue du Grand-Chemin, 17;

M. Labroy, 10, rue du Chemin de fer ;

M. Deleforge, 2, rue du Collège ;

M. Henri Wattinne, rue Pellart, 35.

Conseil Municipal de Roubaix

Séance extraordinaire du 2 juillet 1881

Présidence de M. Léon ALLART, Maire

Etaient présents : MM. Flipo, Roussel, adjoints, Lacquement, Renaux, Bourgois, Legrand, Briet, D'halluin, Moreau, Lemaire, Vienne, Tiberghien, Godefroy, Lepercq, Willem, Caudrelier, Bonne, Debuisne.

Asents : MM. Destombes et Spel empêchés.

Le Conseil :

Vote un crédit de 6000 fr. pour la fête nationale du 14 juillet, et nomme MM. Caudrelier, Renaux, Dhalluin, Vienne et Debuisne membres de la Commission d'organisation.

Adopte les modifications à apporter aux conclusions de la délibération, en date du 28 mai dernier, relative à la création d'une école de l'art industriel à Roubaix.

Les résultats de l'enquête parcellaire ouverte sur le projet d'établissement d'une rue d'accès à la gare du Nord n'ayant révélé aucune opposition contre le tracé définitif ni signalé aucun vice de forme dans la procédure suivie, émet un avis favorable et prie l'administration de poursuivre immédiatement l'expropriation des immeubles nécessaires.

Homologue le procès-verbal de réception définitive des travaux de construction de la salle d'asile rue Watt.

Délivre l'attestation exigée par l'article 624 du code d'instruction criminelle au sieur Lerouge (Amédée) qui sollicite sa réhabilitation.

Sur le rapport de la commission des travaux

Adopte le projet d'aménagement et d'ameublement à l'intérieur du marché couvert et autorise l'administration à traiter de gré à gré avec la maison Joly d'Argenteuil.

Sur le rapport des commissions des travaux et des finances.

Vote la construction d'une portique-abri à l'entrée du cimetière communal dont la dépense est évaluée à 4,500 fr.

Adopte le projet d'installation des voies de raccord du conditionnement public et des magasins généraux avec la gare de Roubaix, ainsi que celui de transformation du passage à niveau du Boulevard d'Armentières.

Vote un crédit de 35,000 fr. à imputer sur l'emprunt de 10 millions, pour la construction immédiate d'une section de l'aqueduc collecteur dans la rue des fabricants.

*A*dopte le tableau de répartition des dépenses du pavage dans la partie de la rue Lacroix comprise entre l'extrémité de l'abattoir et la place d'Audenarde et vote un crécit de 3,600 fr. représentant la part contributive de la ville.

Vote un crédit de 7,000 francs à inscrire au au budget de 1881, pour la construction d'un égoût dans la rue de Mouveaux, de la rue d'Italie, à la rue de la Makellerie, à la limite du territoire de Tourcoing.

Adopte le classement dans le réseau urbain de trois rues à ouvrir par la société Charvet-Bernard, entre le Boulevard de Strasbourg et le nouveau canal.

Vote un crédit de 3,000 francs à inscrire au budget de 1881 pour la construction d'un acqueduc central dans une partie de la rue des Arts.

Considérant que la rue des Sept-Ponts dépend du chemin vicinal nº 7, dit du Cartigny, décide qu'il sera procédé conformément à la loi pour la fixation de l'indemnité dûe à un propriétaire pour cession de terrain à la voie publique, s'il n'y a pas moyen de s'entendre à l'amiable avec lui.

Accepte la proposition d'un propriétaire au sujet du prolongement de la rue de Rome et à l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la construction d'une école et vote, à cet effet, un crédit de 15,840 francs.

Sur le rapport de de la commission des finances :

Rejette : 1º la demande formée par le sieur Dubois, chauffeur, à l'effet d'obtenir une demi bourse à l'Institut des jeunes aveugles de Lille, en faveur de son fils âgé de 12 ans. Cet ouvrier n'ayant pas encore son domicile légal à Roubaix.

2º La demande de pension de retraite formée par le sieur Carlos Seney.

Accorde une subvention de 400 fr. à chacune des sociétés chorales l'*Union des Travailleurs* et les *Mélomanes Roubaisiens*.

Passe à l'ordre du jour et rejette la demande de subvention formée par le comité des courses.

Décide qu'un service d'assistance médicale à domicile pendant la nuit sera organisé dans la ville de Roubaix à partir du 1er août prochain, et qu'un crédit de 600 fr. pour l'exercice 1881, sera mis à la disposition de l'administration municipale afin d'assurer le fonctionnement du service.

Approuve le compte administratif des recettes et des dépenses de la ville effectués pendant l'année 1880 et le compte de gestion du receveur municipal pour le même exercice.

Le compte administratif des recettes et des dépenses des Hospices et du Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1880, ainsi que le compte de gestion du receveur de ces établissements pour le même exercice, les projets des budgets de 1882 et les chapitres additionnels de 1881.

Sur le rapport de la commission des musiques et des finances :

Vote un crédit de 400 francs à inscrire au budget de 1881 pour permettre l'extension du cours de solfège fait aux adultes.

Renvoie les questions suivantes aux commissions des :

FINANCES

La demande d'un crédit supplémentaire de 3,022 fr. 45 c., pour solder la dépense de construction de la salle d'asile rue Watt.

La demande d'indemnité de logement formée par M. le curé de la paroisse St-Joseph, tant pour lui que pour un troisième vicaire

La demande d'un crédit de 1318 fr.02 c. pour l'acquisition des mitoyennetés entourant l'école de filles, rue de Soubise.

La réclamation du sieur Toulet, horloger de la ville.

TRAVAUX ET FINACES

La demande d'un crédit de 1648 fr. nécessaire pour payer des terrains incorporés à la voie publique par suite d'alignement.

La proposition de M. le directeur de la voirie tendant 1º à accepter l'offre d'un terrain faite par les dames Lefebvre-Mathon ; 2º à donner un nouvel alignement au débouché de la rue Racine sur l'avenu de la République ; 3º à demander l'occupation à titre précaire d'une parcelle de terrain appartenant à l'état.

La demande d'un crédit de 1200 fr pour appropriation de l'ancienne école, rue de l'Alma.

Les propositions de M. le directeur de la voirie relative : 1º A l'approbation de l'avant-projet des travaux de voirie à exécuter au boulevard Central pour la partie comprise entre la rue du Moulin et le pont de l'Union; 2º A la demande de déclaration d'utilité publique du projet; 3º A l'acceptation des conditians proposées par les environs, suivant convention des 1er et 12 mars 1872 ;

Les propositions de M. le ministre des postes et des télégraphes au sujet du projet de construction à Roubaix d'un hotel de postes et télégraphes.

ASSAINISSEMENT :

20 rapports présentés par la commission des logements insalubres.

ASSAINISSEMENTS ET FINANCES.

La demande d'un crédit de 880 fr. pour l'installation du gaz dans les bâtiments de l'ébouage.

TRAMWAYS.

Le projet de modification au tracé de la ligne nº 1bis et d'établissement de la ligne nº 2 des tramways Urbains.

Les observations présentées par la compagnie au sujet de l'achèvement de la ligne nº 2.

Le tarif établi par la compagnie des tramways, du département du Nord pour le transport des messageries pour la grande et petite vitesse sur la ligne de Lille à Roubaix.

ECOLES ET FINANCES :

La demande d'un crédit de 8000 fr. nécessaire pour l'aménagement et l'installation des nouvelles écoles de filles rue de Soubise et rue de l'Industrie.

La proposition de l'administration au sujet de la vaccination et de la revaccination des enfants qui fréquentent les écoles communales.

JARDIN ET PROMENADES

La demande de divers riverains demandant le libre accès à la promenade publique de Barbieux par le vieux chemin du Vert-Baudet,

La proposition d'acquérir 300 corsets en fer pour garantir les arbres des promenades publiques.

ABATTOIR

La demande des bouchers relative au déplacement des robinets placés aux échaudoirs de l'abattoir.

Le Secrétaire, BRIET.

Voici les votes des sénateurs du département du Nord, dans le scrutin, sur l'amendement de M. Jules Simon à l'article 1er du projet de loi sur l'enseignement primaire obligatoire.

Ont voté pour : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre : MM. Dutilleul, général Faidherbe, Casimir Fournier, Merlin, Testelin.

Absent par congé : M. Massiet du Biest.

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 fr. pour l'établissement d'un service postal entre la France, la Tunisie et l'Algérie.

Ont voté pour : MM. Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Mazure, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

S'est abstenu : M. Cirier.

Absents par congé : MM. Mention et de la Grange.

La Chambre a adopté.

Le quartier du Créchet, à Croix, a été mis en émoi, l'avant-dernière nuit, par les extravagances de trois briquetiers en goguette.

C'est vers minuit que la scène a commencé: l'un des trois ouvriers, Pierre Niclaeys, rendu furieux par l'alcool qu'il avait absorbé pendant toute la journée, a démoli un four rempli de charbons ardents et a mis le feu à des paillassnos déposés près d'une baraque, habitée par plusieurs ouvriers mouleurs.

La vue de l'incendie qui se propageait avec une effrayante rapidité, loin de rappeler Niclaeys à la raison ne fit que le rendre plus furieux encore. Il se saisit d'un brandon enflammé et mit le feu à tous les paillassons qui entouraient le four à briques.

Il revint ensuite sur ses pas, enfonça la porte de la baraque que l'incendie menaçait de gagner bientôt et se jeta sur un briquetier nommé Helingue, le terrassa et le roua de coups.

Pendant que se passait la scène que nous venons de décrire, deux autres ouvriers, Charles Niclaeys, et Louis Spickers, qui avaient passé la journée avec l'incendiaire, n'étaient pas restés inactifs. Après avoir inutilement essayé de mettre le feu à la baraque, ils avaient aidé leur camarade à propager l'incendie autour du four à briques.

On ne peut prévoir où se seraient arrêtés les exploits des trois ivrognes, si un maître mouleur et plusieurs ouvriers ne s'étaient hâtés d'éteindre l'incendie et ne les avaient obligés à déguerpir.

Cependant, malgré l'heure avancée, la foule s'était rassemblée et le garde-champêtre du quartier, M. Ramsert, voulait essayer d'arrêter ces trois furibonds, mais leur attitude était si menaçante qu'il dut y renoncer.

Dans la matinée d'hier, le garde Ramsert, accompagné de deux agents, se rendit à la briqueterie du Créchet pour arrêter les coupables. Pierre Niclaeys se tenait sur le four à briques et répondit aux sommations qui lui étaient faites en lançant des briques à la tête des agents. Puis d'un bond, il sauta à terre et s'enfuit vêtu d'un simple pantalon. Les agents se mirent à sa poursuite mais ne purent l'atteindre. On ne l'a pas encore revu.

Ses deux complices ont été arrêtés. Ils sont tous les deux d'origine belge.

Un témoin oculaire nous raconte les péripéties d'un drame qui s'est passé, ce matin, à neuf heures, dans la rue Fourcroy, non loin de l'abattoir. Plusieurs ouvriers avaient reçu l'ordre de curer un puits dont l'eau avait été rendue impotable par une assez grande quantité de pétrole qu'on y avait laissé tomber.

Le moment de commencer le curage arrivé, un des ouvriers se fit descendre à l'aide d'une corde au fond du puits ; mais il y était à peine de quelques instants, qu'on le vit s'affaisser et tomber inanimé. Les miasmes qui s'exhalaient de la vase l'avaient suffoqué.

Les camarades du malheureux ouvrier se mirent aussitôt en devoir de lui porter secours. Un d'entre eux se fit attacher avec une corde par le milieu du corps et demanda qu'on le descendit jusqu'au fond du puits ; mais avant qu'il y eût atteint, il etait suffoqué à son tour. On s'empressa de le remonter et M. le docteur Emile Bayart lui prodigua des soins qui ne tardèrent pas à le rappeler à la vie.

L'organisation des secours continua plus active et l'on fut assez heureux pour ramener au grand air le premier ouvrier tombé. Les soins du médecin l'ont tiré de danger. Son état est, à cette heure, aussi satisfaisant que possible.

Hier à midi, à l'angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et du Pays, un cultivateur de Wasquehal, M. Gustave Lepers, a été atteint à la cuisse droite, par un sommier en fer. La cuisse a été fracturée.

M. Lepers a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les soins de M. Pauwels, pharmacien.

Le chroniqueur du *Sport* raconte une piquante anecdote qui eut pour héros le chansonnier roubaisien Gustave Nadaun:

« Napoléon III qui, nul ne l'ignore, n'avait pour la musique qu'un médiocre enthousiaste, adorait entendre Nadaud, chanter lui-même ses œuvres, avec l'art qu'on lui cennait. Les *Deux Gendarmes*, particulièrement, avaient le don de faire rire aux larmes le sombre personnage dont le front se déridait rarement.

» Un jour que Nadaud était à Saint-Cloud ou à Compiègne, je ne sais au juste, il recommpnda lui-même à un chanbellan.

— Surtout, ayez bien soin de M. Nadaud, je veux qu'il soit ici comme chez lui.

» Nadaud, à ces paroles, prit un air désolé.

» — Qu'avez-vous donc, monsieur Nadaud, vous paraissez contrarié...

» — Ma foi, sire, répondit le chansonnier je vous avoue qu'en venant ici j'espérais être mieux que chez moi.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la *Grande-Harmonie* jeudi prochain à 8 h. 1/2 sur le kiosque établi au square.

1. Allegro militaire XXX. — 2. *Aïda* Verdi — 3. Valse Gung'l. — 4. Fantaisie Demersmam. — 5. Gavotte XXX. — 6. O. Métra.

Dans les examens qui viennent d'avoir lieu pour le certificat d'études, les cinq élèves présentés par M. Hunet, instituteur communal à Wattrelos, ont tous été reçus.

La foire de Tourcoing s'ouvrira le 31 juillet.

Comme les années précédentes, le champ de foire sera établi sur diverses places de la ville.

Les places seront données, pour les boutiques de marchands et pour les spectacles forains, le lundi 25, de 9 heures à 5 heures,

Aucune demande de place ne sera acceptée après le 15 juillet.

M. Pelte, inspecteur spécial de police de 2e classe, à la gare de Tourcoing, est élevé à la 1re classe de ses fonctions, avec maintien dans sa résidence.

Hier soir, à six heures, des ouvriers maçons occupés à la construction d'une maison, place des Halles, à Tourcoing, venaient reprendre leur travail, après le goûter.

Surpris de ne pas voir leur contremaître, le nommé J.-B. Roland, âgé de 40 ans, qui faisait habituellement la collation avec eux, ils se mirent à sa recherche et l'aperçurent bientôt étendu au fond de la cave ne donnant plus aucun signe de vie.

Ce malheureux fut relevé et il revint un peu à lui; mais il ne pouvait plus parler